

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département  
de l'ESSONNE

VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE

Arrondissement  
de PALAISEAU

**Nombre de membres**

en exercice : 39

présents : 29

absents excusés représentés : 6

absents : 4

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU JEUDI 7 SEPTEMBRE 2017**

L'an DEUX MILLE DIX-SEPT, le **jeudi 7 septembre à 20 heures et 30 minutes**, le Conseil municipal de la Ville de SAVIGNY-SUR-ORGE, légalement convoqué à la salle des mariages de la Mairie 48, avenue Charles de Gaulle, sous la présidence de Monsieur Eric MEHLHORN, Maire,

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Eric MEHLHORN, Mme Nadège ACHTERGAELE, Mme Anne-Marie GERARD, M. Daniel GUETTO, Mme Réjane MALGUY, M. Daniel JAUGEAS, M. Sébastien BENETEAU, Mme Joëlle EUGENE, M. Mathieu FLOWER, Mme Marie-Lucie CHOISNARD, Mme Marie-France BELLiard, Mme Véronique LABBE, M. Bernard BLANCHAUD, M. Jean-Charles HENRY, Mme Sylvie LAIGNEAU, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Nathalie CAILLEAU, Mme Sandrine VIEZZI, Mme Guilène DESIREE, Mme Claude FERREIRA, M. Nicolas FROGER, M. Alexis TEILLET, M. Jacques SENICOURT, Mme Michèle PLOTTU-GROSSAIN, M. Jean-Marc DEFREMONT, M. Pierre GUYARD, Mme Lydia BERNET, M. Gérard MONTRELAY, M David FABRE (arrivé à 20h35),

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :**

M. Christophe GUILPAIN (pouvoir donné à M. BLANCHAUD)  
Mme Laurence PINON-CHEVALLIER (pouvoir donné à Mme CHOISNARD)  
M. Franck BOUZIN (pouvoir donné à M. MEHLHORN)  
M. Bruno CHERONET (pouvoir donné à M. FLOWER)  
M. Cyrille GEORGES (pouvoir donné à Mme GERARD)  
Mme Eva SAS (pouvoir donné à M. DEFREMONT)

**ABSENTS :**

M. Jacques PATAUT  
Mme Laurence SPICHER-BERNIER  
Mme Alice MATHY  
Mme Audrey GUIBERT

Secrétaire de séance : Sandrine VIEZZI  
N° 01/452 à N° 06/457

Le Maire atteste que le compte rendu de la séance  
dans laquelle ont été prises les présentes délibérations a été affiché à la porte de la Mairie  
conformément à l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2017

### COMPTE RENDU DE SEANCE

(Article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

Le conseil municipal,

#### FINANCES

➤ 1/452

**A la majorité,**

**Contre : M. Guyard, Mme Plottu-Grossain, M. Defremont, Mme Sas par mandat, M. Senicourt, Mme Bernet**

**Abstentions : M. Blanchaud, M. Guilpain par mandat**

REJETTE la répartition dérogatoire du prélèvement au titre du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour 2017 fixée par le conseil territorial de l'établissement public Grand-Orly Seine Bièvre.

➤ 2/453

**A la majorité,**

**Contre : M. Guyard, Mme Plottu-Grossain, M. Defremont, Mme Sas par mandat, M. Senicourt, Mme Bernet**

**Abstentions : M. Blanchaud, M. Guilpain par mandat**

REJETTE l'attribution dérogatoire du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour 2017 fixée par le conseil territorial de l'établissement public Grand-Orly Seine Bièvre.

#### RESSOURCES HUMAINES

➤ 3/454

**A l'unanimité,**

**Abstentions : M. Blanchaud, M. Guilpain par mandat**

DÉCIDE d'adopter les modifications au tableau des emplois permanents joint en annexe.

DIT que la dépense relative à ces emplois sera imputée aux natures 641-11 et suivantes, et à la fonction du budget en cours correspondant au service d'affectation des agents.

#### SPORT ET JEUNESSE

➤ 4/441

**A l'unanimité,**

AUTORISE le maire à solliciter auprès des services de la Caisse d'Allocations Familiales la prestation de service ordinaire « Accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire » et « Accueil de loisirs sans hébergement périscolaire » pour les accueils de loisirs organisés dans les maisons de quartier de Grand-Vaux et des Prés-Saint-Martin en direction des adolescents de 12 à 17 ans et signer tout document afférent.

DIT que les recettes seront imputées au compte 7478, fonction 522 du budget J26.

## URBANISME

➤ 5/456

**A l'unanimité,**

DECIDE l'acquisition du terrain sis 80 rue de l'Egalité, cadastré AH 146, d'une superficie de 519 m<sup>2</sup>,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes inhérents à l'acquisition de ce terrain,

DIT que la dépense en résultant, soit 108 000 €, hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur, sera imputée sur le budget 2017 (T12- 824- 2115 op 17T12-0055),

➤ 6/457

**A l'unanimité,**

**Abstentions : M. Blanchaud, M. Guilpain par mandat**

DECIDE de la cession des parcelles sises 5/7 rue de Chateaubriand, cadastrées AY n° 606, 608 et 629, d'une superficie de 1 399 m<sup>2</sup>, à la Société BOUYGUES IMMOBILIER, au prix de 274 500 €HT, hors frais de notaire qui seront à la charge de l'acquéreur

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes inhérents à la cession de ces parcelles,

AUTORISE la Société BOUYGUES IMMOBILIER à déposer une demande de permis de construire en vue de réaliser une opération immobilière de 108 logements, dont 54 logements locatifs sociaux, sur des terrains appartenant au domaine privé communal, préalablement à leur cession à ladite société.

Fait à Savigny-sur-Orge le 8 septembre 2017

Eric MEHLHORN



Maire,  
Conseiller Métropolitain,  
Vice-président du Conseil Départemental